

Dossier de Presse - Jeudi 27 janvier 2022

Fonds de transformation des buralistes :

Prolongation des aides à la diversification d'un an & Retour sur le déploiement du dispositif en 47

#1 Le bureau de tabac devient commerce de proximité

Face à la baisse annoncée des ventes de tabac, les buralistes se sont engagés dans une réflexion sur la transformation de leur modèle économique. **L'enjeu est de réussir la transition du métier réglementé de vendeur de tabac et de jeux de hasard à celui de commerçant de proximité aux services diversifiés.**

Ainsi, leur activité doit se diversifier et les nouveaux services proposés peuvent être variés : restaurants, épicerie, snacking, produits de vapotage, dépôt de colis...

Pour accompagner les buralistes dans leur transformation, le réseau CCI France a signé en 2019 une convention de 3 ans avec la fédération nationale des buralistes. **Elle vient d'être prolongée jusqu'à fin 2022.**

#2 Le Fonds de transformation des buralistes

Avec le Fonds mis en place, les buralistes, souhaitant moderniser et développer leur point de vente, peuvent bénéficier d'un **remboursement de 30 %** du montant HT des travaux réalisés, avec un plafond d'aide maximum de 33 000 €.

Le Fonds de transformation est une aide unique destinée à tous les buralistes de France. Elle permet de mener le projet de transformation du commerce et d'assurer le développement commercial de l'activité, allant au-delà d'une simple rénovation ou modernisation.

Le Fonds de transformation, c'est :

- **Une aide importante pour l'avenir du métier de buraliste.**

Elle permet de réaliser une transformation visible du point de vente et pas de simples travaux de rénovation ou de modernisation. L'objectif final est de soutenir le commerce pour accueillir d'autres activités et développer le chiffre d'affaires.

- **Un parcours en 7 étapes.**

Pour la réussite du projet, mais aussi parce qu'il s'agit de fonds publics, la démarche se veut rigoureuse et implique des obligations.

Les 7 étapes :

- Un audit : étape réalisée par la CCI47 pour les commerçants lot-et-garonnais
- Réalisation des devis pour le projet
- Dépôt de dossier de pré-validation
- Réalisation du projet de transformation / travaux
- Dépôt du dossier de demande d'aides à la cellule de la Douane
- Versement de l'aide financière
- Réalisation d'un bilan : transmission du document de suivi financier dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable

#3 Prolongation d'un an du Fonds de transformation

En novembre 2021, un avenant a été signé entre CCI France et la Confédération nationale des buralistes pour prolongé l'aide d'un an. L'aide est mobilisable jusqu'à fin 2022.

Ainsi, les buralistes qui ne se sont pas encore positionnés, bénéficient d'un délai supplémentaire. Il est toutefois important de bien anticiper les étapes du parcours du fonds de transformation et déposer les dossiers avant le mois de septembre.

Les buralistes n'ont plus que quelques mois pour bénéficier de l'aide financière du Fonds de transformation !

En Lot-et-Garonne, **Frédéric Péchavy**, Président de la CCI47, et l'équipe commerce de la CCI47 travaillent en étroite collaboration avec **Marie-Pierre Ferland**, Présidente de la Chambre syndicale des buralistes du 47, pour promouvoir cette aide auprès des chefs d'entreprise et les accompagner dans leurs démarches.

Le Lot-et-Garonne compte 160 buralistes dont 130 sont adhérents à la Chambre syndicale des buralistes du 47.

Depuis 2020, la CCI47 a accompagné plus de 20 commerçants dans ce dispositif.

#4 Un accompagnement CCI47 pour réussir sa transformation

Afin de permettre aux buralistes de réussir cette transition, l'équipe commerce de la CCI47 réalise en amont un audit global de leur activité.

Il s'agit d'une étape importante car elle permet d'étudier les opportunités et les attentes des clients. Elle est également obligatoire pour pouvoir solliciter l'aide.

La CCI47 accompagne de manière personnalisée les buralistes dans leur développement commercial.

L'audit comprend trois points :

- Un audit du point de vente : aménagement intérieur et extérieur
- Un audit de la zone de chalandise : potentiel de croissance et concurrence
- Un rapport listant les recommandations prioritaires pour faire évoluer le commerce

A l'issue de l'audit, le conseiller commerce CCI47 et le buraliste établissent ensemble un plan d'action et une projection stratégique du point de vente.

Contact pour les buralistes :

Marie-Claude Iachemet

Responsable Commerce CCI47

06 82 89 79 74

mc.iachemet@lot-et-garonne.cci.fr

CONTACT PRESSE :

Pauline Castex – Responsable Communication CCI47 – 06 87 72 70 08 – p.castex@cci47.fr